

## INTRODUCTION

Christian BRODHAG,  
Délégué interministériel au développement durable

Un petit commentaire sur la disparition du principe pollueur-payeur, je peux faire état du débat au sein de la commission Coppens. On était soumis à l'époque à une double pression. La première était dans la consultation publique qui avait été menée, le principe pollueur-payeur était entendu par un certain nombre de citoyens comme étant une sorte de droit à polluer, les riches pouvant se payer le droit de polluer. Ce point était présent. Il y a eu une crise ouverte dans la commission et on a renégocié si j'ose dire le texte. Le texte qui avait été proposé dans une phase intermédiaire, que j'avais personnellement contesté, visait d'une part à supprimer le principe de précaution et d'autre part, introduisait le principe d'intégration. On ne parlait que de l'évaluation économique, c'est à dire qu'on restreignait la problématique simplement au chiffrage économique. A ce moment là, le principe pollueur-payeur n'est capable que de réparer ce qui est chiffrable économiquement et non de réparer des écosystèmes dont on ne saurait pas mesurer la valeur économique. C'est vrai que maintenant le texte, après le travail parlementaire, est ce qu'il est, mais il y a eu un certain nombre de pressions ambivalentes sur le rôle de l'économie.